

Discours prononcé par la Chancelière Fédérale Angela Merkel à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la 61^{ème} année académique du Collège d'Europe à Bruges le 2 novembre 2010.

Monsieur le Premier Ministre Yves Leterme,

Monsieur le Gouverneur Paul Breyne,

Monsieur le Bourgmestre Patrick Moenaert,

Monsieur le Recteur Paul Demaret,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Et surtout vous tous, étudiants et étudiantes de la promotion Albert Einstein !

Je voudrais tout d'abord vous remercier de cette invitation de longue date et de votre accueil. Le fait que ma visite a été reportée jusqu'à ce jour me donne en fin de compte l'occasion de venir vous voir au moment fort opportun de la Présidence Belge.

C'est un grand honneur qui m'est fait de pouvoir participer à l'ouverture de cette 61^{ème} année académique du très renommé Collège d'Europe ici à Bruges. Et je suis d'autant plus ravie d'inaugurer une année consacrée à Albert Einstein. Ceci non seulement du point de vue de la physicienne que je suis, mais aussi parce ce patron de promotion est un grand scientifique qui - comme le Président vient de nous le rappeler- a changé radicalement notre vision du monde ainsi que notre perception de l'espace, du temps, de la matière et de l'énergie. Même si vos études se situent dans une autre sphère, je vous invite à vous pencher sur cette période passionnante de la fin du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle, qui a vu Marie Curie découvrir la radioactivité, Albert Einstein la théorie de la relativité et Niels Borh la physique quantique. Car ces découvertes ont profondément modifié notre mode de pensée déterministe.

Il est intéressant de noter qu'un esprit scientifique de la dimension d'Albert Einstein a éprouvé tout au long de sa carrière des difficultés dans le domaine de la mécanique quantique, même si la plupart des quantums sont étroitement liés les uns aux autres. Ceci illustre combien il est difficile de passer

outre nos certitudes du moment lorsqu'une nouvelle vision s'impose à nous par l'émergence d'une découverte scientifique. Ceci met aussi en évidence les limites de la raison humaine, couplées à celles imposées par l'époque, et que seuls les grands esprits réussissent à dépasser. Une fois que l'on parvient à situer sa pensée, ses actes et ses recherches dans ce nouvel espace, tout paraît soudain si simple et l'on en vient même à se demander comment ce savoir a pu rester inaccessible aux générations antérieures.

Le même phénomène se produit en ce qui concerne l'Europe. Nous, citoyens des pays membres de l'Union européenne, nous nous situons dans un processus qui tend à effacer les frontières. Nous ne pouvons plus nous imaginer vivre dans cette Europe des Etats nations qui se sont fait tour à tour la guerre au fil des siècles. Je tiens donc à le souligner, chers étudiants : aucune génération avant vous n'a pu autant bénéficier des opportunités que l'Europe offre aujourd'hui, et certainement à vous, étudiants du Collège de Bruges.

C'est parce que nous savons désormais combien la liberté et la démocratie sont des biens inestimables que nous percevons à quel point les grands changements survenus dans les années 1989-1990 ont ouvert nos horizons. Vingt ans ont passé et d'aucuns considèrent trop facilement certaines choses comme acquises dans ce contexte actuel de liberté et de démocratie auquel une partie de l'Europe a tant aspiré. Permettez-moi de revenir sur ma génération. Les trente-quatre premières années de ma vie ont été marquées par l'absence de liberté, le despotisme et la dictature. Les grands bouleversements des années 1989-1990 nous ont changés en profondeur. Abruptement, la possibilité s'est offerte à nous de vivre enfin libres. Cette expérience qu'ont vécue les Allemands de l'Est fut aussi celle de l'Europe. Car la réunification de l'Allemagne aurait été inconcevable sans le processus d'intégration européenne. Helmut Kohl, qui à cette époque, en tant que Chancelier fédéral, a façonné la République fédérale dans l'unité allemande retrouvée, répétait à l'envi depuis des décennies que l'unité allemande et l'intégration européenne étaient les deux faces d'une même médaille. Et il se retrouva un jour en mesure de réaliser personnellement cette unité, son rêve de longue date.

Nous savons tous que la réunification allemande qui s'est faite dans la paix et la liberté n'aurait pas pu être réalisée sans la contribution essentielle du mouvement de libération de l'Europe centrale et orientale. C'est la raison pour laquelle la présence d'un Collège d'Europe non seulement ici, à Bruges, mais aussi à Natolin, aux abords de Varsovie, revêt une importance symbolique. Nous savons que cette évolution dans les Pays de l'Est aurait été impossible si la partie occidentale de l'Europe, alors libre, avait abandonné ses frères du centre et de l'est de l'Europe plutôt que de rester dans la conviction qu'un jour la Guerre Froide connaîtrait sa fin.

Nous, Allemands, savons combien et étonnamment le monde a cru en nous durant la période de réunification. Les Allemands de l'Est furent certes courageux et Helmut Kohl visionnaire. Mais c'est aussi la grande confiance accordée par l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique en la personne du

Chancelier de l'unité allemande qui a fait la différence. Nous ne l'oublierons pas et l'Allemagne réunifiée s'efforcera d'en être toujours digne.

Il est dès lors évident que l'Allemagne, aussi en tant que première économie européenne, endosse une responsabilité particulière pour notre continent. Ce fut d'ailleurs un fait durant ces deux dernières années de profonde crise internationale sur le plan financier et économique. Pas plus tard que le printemps dernier, nous nous trouvions en tant qu'Union européenne au bord du précipice. Seuls des efforts considérables et concertés ont permis d'éviter le pire pour tout le système de l'union monétaire.

J'ai agi, en cette période troublée, au nom et en fonction des intérêts de l'Allemagne dont je suis la Chancelière, mais aussi de ceux de l'Europe dans laquelle je crois dur comme fer. Et c'est justement parce que je crois en l'Europe que j'ai proposé que mon parlement, le Bundestag, emprunte des voies inhabituelles et auparavant inconcevables pour aider la Grèce à sortir de l'ornière et pour assurer ainsi la stabilité de toute la zone euro en tant que telle. Le projet européen dans son ensemble a motivé mon action dans ce sens. C'est l'unique raison pour laquelle j'ai défendu une solution de sauvetage à court terme, parallèlement à des réformes ambitieuses et à des programmes de stricte austérité pour la Grèce et pour d'autres pays en difficulté. Les critiques ne m'ont pas été épargnées, les uns jugeant mes décisions trop lentes, les autres trop rapides. Mais je reste persuadée qu'il était juste d'insister d'un côté sur les mesures que ces pays devaient prendre à l'avenir pour éviter de causer une nouvelle fois une telle crise et d'un autre côté de faire preuve d'une responsabilité européenne partagée. Je crois pouvoir affirmer que toute l'Europe s'est désormais alignée sur cette position qui l'a sauvée du désastre. Car l'enjeu était capital. Et j'ai dit ce printemps au Bundestag, notre parlement : « Si l'euro échoue, l'Europe aussi ». C'est pourquoi il est absolument essentiel de garantir la stabilité à long terme de l'Union européenne, si nous voulons être en mesure de développer notre vision d'une Europe cogérée par tous ses membres.

Mais que représente exactement cette vision ? C'est la vision d'une Union qui gagne grâce à un modèle de société et un mode de vie qui allient la force de la compétitivité à la responsabilité sociale. Nous n'avons pu que trop le constater durant cette crise financière internationale : quand le marché et ses excès dominent la vie des citoyens au détriment de la justice sociale, c'est l'économie dans son ensemble qui est menée à la banqueroute. Rien ne pouvait mieux prouver la nécessité d'un équilibre entre la puissance économique et la responsabilité sociale. C'est précisément ce modèle d'économie sociale de marché que nous avons entériné par la ratification du Traité de Lisbonne.

La vision que nous avons de l'Europe est celle d'une union volontaire, solidaire et convaincante dans la défense de ses intérêts à travers le monde. Cette Union européenne est fondée sur des valeurs telles que la liberté, la responsabilité et la dignité de l'individu. Il nous incombe de défendre ces valeurs dans un monde où elles ne sont pas partagées par tous et de leur apporter le soutien d'un

ensemble fort de 500 millions de citoyens. C'est aussi la vision d'une union qui relève les grands défis de notre siècle, que ce soient le respect des droits de l'homme, le maintien de la paix et de la stabilité, la protection du climat ou encore la promotion d'une politique d'approvisionnement énergétique durable. Ce qui signifie que nous dépendons, d'une part, de la crédibilité accordée à la manière dont nous incarnons ces valeurs et, d'autre part, de notre contribution individuelle à notre force de frappe économique commune.

Les architectes de l'union économique et monétaire n'ont pas été en mesure de prévoir la crise du printemps passé. Mais aujourd'hui, nous nous devons d'agir en connaissance de cause et de considérer cette crise à la fois comme une responsabilité et une opportunité pour renforcer l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle j'ai investi tout mon temps ces dernières semaines à faire en sorte qu'on en tire les bonnes leçons et qu'on prenne les mesures préventives qui s'imposent afin qu'une telle crise ne puisse plus se reproduire à l'avenir.

Bien entendu, la conduite future de l'Europe suscite toujours des débats passionnés. En ce qui me concerne, je suis convaincue qu'il ne faut pas tourner le dos aux problèmes rencontrés. L'harmonie sans plus n'est pas une fin en soi pour l'Europe. Le point crucial revient à construire l'Europe sur des fondations solides. C'est pourquoi nous devons instaurer une culture de la stabilité et partager les mêmes valeurs. Pour ce faire, il a été décidé vendredi passé lors du Conseil européen d'emprunter de nouvelles voies qui seront déterminantes pour le développement de l'Europe. Il s'agit, d'une part, de celles qui ont conduit au renforcement du Pacte de stabilité avec l'instauration de sanctions et, d'autre part, de celles qui permettront une coordination beaucoup plus efficace des politiques économiques. De la sorte, les Etats membres ne pourront plus laisser s'accumuler leurs dettes mais devront s'efforcer de maintenir leur économie et leur stabilité financière.

C'est un pas important dans la bonne direction, mais nous avons aussi besoin d'un mécanisme qui nous préserve d'une situation d'urgence comme celle que nous venons de connaître. Nous avons donc défendu la nécessité d'un tel mécanisme dans le cas où nous serions confrontés à une nouvelle crise qui mettrait à nouveau en danger l'euro et l'union monétaire dans son ensemble. Ce mécanisme de gestion de crise se doit d'être repris dans le Traité et c'est à cet effet que nous avons proposé un amendement limité que nous avons l'intention de discuter en décembre prochain.

Mesdames et Messieurs, il nous a fallu des années pour adopter le Traité de Lisbonne. La République fédérale d'Allemagne assurait alors la présidence et j'ai participé activement à sa signature. Aucun de nous ne prendrait à la légère la décision de revoir les traités. Mais j'ai la ferme conviction que l'Union européenne doit être en mesure d'apporter les bonnes réponses et d'agir en conséquence dans une situation déterminée. L'argument de la durée nécessaire aux amendements précédant la ratification d'un traité ne peut pas enlever définitivement la possibilité de l'amender à nouveau si cela s'avère nécessaire. Dans le cas contraire, une telle Europe serait considérée, tant par les marchés mondiaux que par les autres pays, comme incapable d'agir. C'est pourquoi, je le répète, nous avons besoin de mettre en place ce mécanisme de crise et d'y inclure les investisseurs privés afin qu'ils apportent eux aussi leur contribution. Ce que nous entendons par là, c'est une conception dans laquelle la politique n'est ni déterminée ni conduite par l'économie seule, mais qui aspire à façonner nos existences partagées. Et puisque ce genre de mécanisme requiert un fondement juridique, nous avons besoin d'un amendement limité du Traité.

Mesdames et Messieurs, Jean Monnet, le premier citoyen d'honneur de l'Europe, savait déjà que « rien n'est possible sans les hommes mais rien n'est durable sans les institutions ». Ce qui signifie que nous devons d'une part veiller à ce que nos peuples européens soutiennent nos efforts d'intégration dans une Europe qui corresponde à l'image qu'ils s'en font. D'autre part, l'Europe a besoin d'institutions qui la rendent capable d'agir. Le Traité de Lisbonne a transformé l'architecture institutionnelle de l'Europe. La question se pose maintenant à nous, un an après son entrée en vigueur, de savoir comment améliorer l'interaction des institutions.

La crise économique et financière a révélé une fois encore combien nos économies et nos sociétés européennes sont interdépendantes. Combien aussi le système de répartition des tâches entre l'Union et ses membres fonctionne bien. Mais un mode de pensée ancien et coutumier a refait son apparition dans le débat, j'entends par là la fameuse méthode communautaire. Il suffit de survoler l'histoire de l'Union européenne pour retrouver de manière récurrente ce terme désormais familier à tous. Il s'agit en fait du vocable allemand « Gemeinschaftsmethode », peu commode à l'usage et fréquemment traduit dans toutes les langues. Je ne doute pas que vous aussi vous l'avez rencontré à maintes reprises au cours de vos études. Ce terme désigne le monopole du droit d'initiative de la Commission ainsi que le rôle du Parlement et du Conseil dans la législation européenne.

En tant que représentante d'un Etat membre, je me suis déjà demandé si les députés du Parlement européen et les membres de la Commission ne se considéraient pas comme les seuls et véritables champions de la méthode communautaire. Car ils se définissent parfois en opposition aux partisans de la méthode intergouvernementale que sont le Conseil, le Conseil européen et les Etats membres. Et c'est ainsi que deux camps s'affrontent, d'un côté les intergouvernementalistes et de l'autre les dépositaires et protecteurs de la méthode communautaire.

Cette présentation des choses me laisse quelque peu sceptique et je suis souvent tentée de la réfuter puisque elle ne me semble pas correspondre à la façon dont nous coopérons réellement au sein de l'Europe. Il n'en reste pas moins que la méthode communautaire est une manière de décrire le processus législatif européen, la Commission prenant ici l'initiative.

J'ai quelques objections cependant.

Premièrement, ce n'est pas seulement le Parlement qui délibère sur la législation mais bien sûr aussi le Conseil. Le Conseil fait donc partie intégrante du processus législatif européen et est composé des représentants des Etats membres, les représentants de la Commission participant également à ses délibérations.

Deuxièmement, il ne faut pas oublier que le Conseil européen est aussi un acteur de l'Union Européenne en tant qu'institution à part entière. Les Etats membres sont des éléments constitutifs de l'Union et non ses adversaires. Je souhaite vivement par mon discours de ce jour nous encourager à nous considérer tous comme appartenant à l'Europe, que nous soyons du côté des Etats membres, de ceux qui représentent le Parlement européen - entre parenthèses également issus des Etats membres - ou des représentants de la Commission. Car c'est tous ensemble que nous formons l'Europe des citoyens.

Troisièmement, la solution à un problème n'est pas automatiquement la meilleure simplement parce qu'elle a été initiée ou mise en œuvre par les institutions de l'UE. Le principe de subsidiarité a joué un rôle crucial dès les débuts de l'Union européenne. Mais que signifie exactement ce principe ? Pour moi qui suis une femme politique, il implique que les problèmes doivent toujours être traités au niveau le plus proche possible du citoyen. Ce qui peut mieux se régler au niveau local ou national ne doit pas relever de l'Europe. L'Europe doit uniquement s'occuper des problèmes que nous pouvons mieux résoudre tous ensemble, alors que les Etats membres devraient se charger de ce qu'ils traitent mieux seuls à leur niveau. Dans le cas contraire, la politique s'éloigne trop du citoyen.

Quatrièmement, la méthode communautaire ne peut bien évidemment s'appliquer que dans les domaines qui relèvent de la compétence de l'Union européenne. Le Traité de Lisbonne a établi que les Etats membres sont les maîtres des traités. Ce qui signifie que ce sont les Etats membres qui décident d'attribuer des compétences à l'Union chaque fois qu'ils estiment qu'un problème peut être mieux traité à l'échelon européen. Par conséquent, la méthode communautaire ne sert pas à transférer des compétences au niveau européen mais plutôt à garantir que les compétences qui ont été transférées sont exercées comme il se doit et avec efficacité. S'il n'y a pas de compétence communautaire, la méthode communautaire est littéralement sans objet.

Tout ceci revient à dire qu'aucun de nous, en fonction de la position qu'il occupe dans le schéma qui précède, n'est plus européen qu'un d'autre, mais que nous constituons tous ensemble l'Europe. Comme le disait si bien notre Président du Conseil, Herman Van Rompuy : « Dans la plupart des cas, le choix ne se pose pas entre la méthode communautaire ou la méthode intergouvernementale, mais bien entre une position coordonnée de l'Europe ou pas de position du tout ». Autrement dit, une position coordonnée de l'Europe n'est pas nécessairement le résultat de l'application de la méthode communautaire. Cette position commune est parfois aussi le fruit de la méthode intergouvernementale. Et ce qui est fondamental ici, c'est tout simplement le fait d'avoir une position commune.

Permettez-moi de m'étendre sur ce sujet et de vous en démontrer les côtés positifs. Si tous les acteurs importants - soit les institutions de l'Union, les Etats membres et leurs parlements respectifs - se complètent de manière coordonnée dans les domaines qui relèvent de leur responsabilité, les défis gigantesques que l'Europe doit affronter pourront être relevés avec succès. Car les responsabilités de chacun sont clairement définies. Nous souhaitons un Parlement européen fort et c'est chose faite grâce au Traité de Lisbonne qui lui permet dorénavant de légiférer en codécision avec le Conseil. Nous souhaitons une Commission européenne qui soit une source fertile d'idées et qui conserve en même temps son monopole d'initiative législative. Cette Commission restant, comme il se doit, la gardienne des Traités. Et enfin, nous souhaitons que le Conseil européen soit doté d'une présidence permanente, ce qui signifie que les chefs d'Etat et les gouvernements des 27 Etats membres ainsi que le Président de la Commission européenne établissent en concertation avec le Président du Conseil européen la feuille de route pour le développement de l'Europe.

Etant donné ces nouvelles définitions de compétences, je crois que le temps est venu de passer outre ces anciennes rivalités pour nous fixer des objectifs et adopter des stratégies en commun. Peut-être pourrions-nous nous mettre d'accord sur la description suivante de cette approche : une action coordonnée dans un esprit de solidarité, chacun de nous dans le domaine qui relève de ses

responsabilités, mais tous en nous fixant le même but. Ce serait en ce qui me concerne ce que j'irais jusqu'à qualifier de nouvelle « méthode de l'Union » dont, je le pense sincèrement, nous avons tellement besoin. Je vous explique pourquoi par un exemple concret.

La politique menée en matière énergétique a gagné en importance au cours des dernières décennies. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont d'ailleurs prévu d'organiser début février 2011 un sommet qui lui sera consacré. La méthode de l'Union que je viens de définir me semble parfaitement convenir en ce domaine pour avancer dans une nouvelle direction et engranger des résultats positifs. L'histoire de l'Union européenne nous remet en mémoire que c'est précisément sur cette base énergétique qu'elle a connu ses débuts, avec la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. L'énergie se limitait à l'époque à ces deux secteurs, qui aujourd'hui ont fortement perdu en importance. Tout comme l'énergie fut à la source de la création de la première communauté européenne, elle occupe encore le haut de l'affiche dans l'agenda européen.

Nous avons tous présentes à l'esprit les crises du gaz qui se sont succédé ces dernières années. Les ruptures de stock qu'elles ont provoquées dans certains pays européens nous ont cruellement rappelé combien il est essentiel de veiller à la sécurité de l'approvisionnement et combien notre politique d'importation énergétique nous rend dépendants de l'extérieur. Nous avons en outre assisté dernièrement à des fluctuations considérables des prix sur le marché de l'énergie, ce qui a eu des conséquences financières difficiles à gérer, à la fois pour l'économie européenne et pour des millions de citoyens. Sans oublier bien entendu la dégradation de l'environnement et du climat qui ont engendré d'énormes dégâts et menacent les moyens de subsistance de nombreuses personnes.

Pour faire bref, un approvisionnement énergétique fiable, abordable et durable sur le plan environnemental est fondamental pour garantir la pérennité de notre mode de vie. C'est la raison pour laquelle il nous faut revoir notre politique énergétique en Europe. Les Etats membres ont décidé à bon escient d'intégrer à part entière ce volet énergétique dans le Traité de Lisbonne. De ce fait, la responsabilité de la politique énergétique est désormais partagée entre l'Union et les Etats membres. Ainsi, tant la Commission que les Etats membres ont des compétences en la matière.

Selon moi, le rôle principal de l'Union européenne devrait être de promouvoir le bon fonctionnement d'un marché intérieur de l'énergie – dont pour le moment nous ne disposons pas –, de mettre en œuvre des réseaux énergétiques européens interdépendants et de veiller à la sécurité de l'approvisionnement ainsi qu'à l'efficacité et à la durabilité des sources d'énergie.

Pour réaliser ces objectifs, qui devraient toujours guider une bonne politique énergétique – soit, je le répète, la durabilité des ressources, l'efficacité et la sécurité de l'approvisionnement – nous avons besoin d'une meilleure coordination, non seulement au niveau national, mais également à l'échelon européen. Je voudrais illustrer mes dires par deux points concrets.

Tout d'abord, nous devons agir au niveau national pour implémenter les mesures convenues au niveau européen.

Il revient bien entendu aux Etats membres de déterminer eux-mêmes leur politique énergétique nationale. Ce sont eux qui, par exemple, décident de prolonger la durée de vie de leurs centrales nucléaires, comme nous l'avons fait en Allemagne, ou au contraire d'abandonner le nucléaire, ou

encore de le réintroduire. Durant la présidence allemande du Conseil européen en 2007, nous avons néanmoins convenu d'un ensemble d'objectifs ambitieux à l'échéance de 2020. Il s'agissait en l'occurrence d'une réduction d'au moins 20 % de nos émissions de gaz carbonique à effet de serre par rapport au niveau de 1990, d'une réduction de 20 % de la consommation énergétique et d'une augmentation de 20 % de la part réservée aux sources d'énergie renouvelables. Pour atteindre ces objectifs, chaque pays doit apporter sa contribution personnelle, ce qui a d'ailleurs été déterminé dans les détails. Si nous axons notre politique nationale sur la contribution convenue, nous parviendrons tous ensemble à concrétiser les objectifs que nous nous sommes fixés au niveau européen.

Monsieur Oettinger, le Commissaire européen en charge de l'énergie, propose un plan auquel j'apporte mon plein soutien. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'Union, dite Energie 2020, il présentera une analyse détaillée des défis qui nous attendent et fera des propositions ambitieuses visant à les relever. Aussi merveilleux que semblent nos objectifs européens sur le papier, ils ne s'accompliront que si nos Etats prennent les mesures qui s'imposent. Les Etats membres doivent clairement faire la démonstration qu'ils prennent au sérieux la réalisation de ces objectifs, car c'est bien là que se situe la véritable essence de ce que j'ai appelé la méthode de l'Union, soit un consensus européen sur les objectifs à atteindre et une action à l'échelon national pour les réaliser.

Pour ce faire, nous nous devons premièrement de concevoir explicitement une politique énergétique nationale. C'est à cette tâche que s'est attelé le gouvernement fédéral allemand ces derniers mois. L'Allemagne s'est ainsi dotée d'un plan énergétique ambitieux. A l'horizon 2050, nous souhaitons avoir intégré pour 60 % les énergies renouvelables dans la consommation finale des Allemands et avoir diminué nos émissions de gaz à effet de serre de 80 %. Cette politique mérite donc bien d'être qualifiée d'ambitieuse. Nous avons scrupuleusement déterminé ce que nous voulons accomplir et comment le faire, de la réduction de la consommation à l'accroissement de la concurrence sur les marchés du gaz et de l'électricité. Et tout progrès réalisé au niveau national se répercutera à l'échelon européen. Mais un projet d'une telle envergure requiert un soutien que seule l'Europe est en mesure de lui apporter. Nous pourrions par exemple nous pencher sur la manière de coordonner les efforts des Etats membres visant à augmenter la part des énergies renouvelables. Car il nous faut ensemble nous efforcer de donner à l'Europe une avance technologique dans des domaines comme le rendement énergétique, le système des centrales électriques et les énergies renouvelables. Il nous faut donc sans délai convier les scientifiques et les industries à la même table et stimuler ainsi l'émergence de nouvelles idées. Par une saine compétition instaurée au niveau européen, nous pourrons ainsi récompenser l'excellence.

Deuxièmement, nous devons nous doter d'un marché intérieur de l'énergie et développer une infrastructure énergétique commune. Le marché intérieur n'est-il pas – vous en conviendrez tous – la plus belle réalisation accomplie par l'Europe ? L'Allemagne en tout cas a largement bénéficié de ses bienfaits. Dans une optique d'achèvement de ce marché intérieur, de nouvelles lignes de transmission énergétique sont d'une importance capitale. L'implantation de ce nouveau réseau nécessitera des accords transfrontaliers et une coordination européenne des efforts des Etats membres. Autrement dit, les réseaux énergétiques nationaux et européens auront à coopérer beaucoup plus intensivement qu'ils ne l'ont fait par le passé. Car ils auront à transporter d'immenses volumes d'énergie sur des distances toujours plus longues, puisque les énergies renouvelables ne

sont pas utilisées là où elles sont produites. L'Allemagne, quant à elle, produira à l'avenir plus d'énergie dans sa partie septentrionale, où sera implanté un parc éolien. Notre production nucléaire par contre, dont les implantations se situent pour la plupart dans le sud, constitue une solution de transition qui sera progressivement remplacée par de nouvelles technologies. Durant cette période de transition, il nous faudra donc construire une nouvelle infrastructure de transmission énergétique. Ces réseaux devront en outre être capables de s'adapter avec une grande flexibilité aux variations de volumes d'énergie qui y seront injectés, puisque, comme vous le savez, les énergies solaire et éolienne ne sont pas produites de façon constante. Nous aurons donc besoin de lieux de stockage et de réseaux intelligents partout en Europe.

Nous nous devons de faire passer ce message auprès de nos concitoyens : il faut construire une nouvelle infrastructure, car sans nouveaux réseaux énergétiques, il n'y aura pas de bénéfices concurrentiels et pas d'expansion des énergies renouvelables. C'est la raison pour laquelle je soutiens entièrement le Commissaire Oettinger lorsqu'il envisage d'établir de commun accord une carte des projets prioritaires concernant l'infrastructure énergétique européenne. De cette manière, chaque Etat membre sera personnellement responsable de la mise en œuvre de ces projets sur son territoire national. Si l'un d'eux échoue dans la réalisation de ces plans, ce sera le système européen de coordination dans son ensemble qui s'effondrera. C'est pourquoi il est si important que les Etats membres s'engagent à coopérer et qu'ils soient personnellement responsables de la réalisation des objectifs de cette coopération. Il faut éviter qu'un Etat membre ait besoin d'une quinzaine d'années pour obtenir toutes les autorisations nécessaires et établir tous les plans et procédures – ce qui a tendance à prendre du temps en Allemagne – alors qu'un autre pays y parviendrait dans un laps de temps beaucoup plus court. Il est crucial que nous coordonnions dès maintenant notre action et que nous en informions explicitement nos concitoyens. Nous ne devons pas craindre de leur rappeler que, s'ils tentent de ralentir ces projets, ils torpillent non seulement le développement du processus dans leur pays, en Allemagne par exemple, mais aussi à l'échelon coordonné de l'Europe.

Ce qui importe désormais, c'est de réaliser entièrement le troisième paquet de libéralisation du marché intérieur de l'énergie, qui prévoit toute une série d'outils réglementaires qui nous permettront d'agir de manière coordonnée au niveau européen et qui doivent être transposés dans la législation nationale.

J'ai donc tenté d'expliquer, en prenant comme exemple la politique de l'énergie, ce que j'entends exactement par ce que j'ai appelé « la méthode de l'Union », soit une combinaison effective de la méthode communautaire et de l'action coordonnée des Etats membres. Le succès de cette méthode dépend néanmoins de notre engagement personnel pour l'Europe, et ce où que nous nous situons sur l'échiquier européen. Je suis convaincue que cet exemple de la politique énergétique illustre parfaitement mon propos. Mais il est évident que cette approche devra s'appliquer dans bien d'autres cas de figure, l'énergie ne constituant qu'un domaine parmi d'autres.

Je voudrais conclure en m'adressant aux étudiants de la promotion Albert Einstein réunis ici aujourd'hui. Durant votre séjour à Bruges, vous aurez à maintes occasions la possibilité de discuter du nouvel ordre institutionnel de l'Union européenne et des immenses défis qu'il engendre. Mais aussi des différentes opinions à ce sujet, qui ont de temps à autre alimenté nos débats au Conseil européen et au Parlement européen. C'est ainsi que vous concevez la démocratie. Et c'est une bonne

chose que nous ayons une telle diversité de points de vue pour finalement décider à la majorité du cours de notre action. C'est une expérience qu'il ne m'a pas été donné de vivre pendant une grande partie de mon existence. Plus que tout autre et dans notre intérêt à tous, je ne vois aucune raison de revenir à cette manière univoque et apparemment simple de faire les choses.

Ce qui a permis de construire une Europe forte – et nous le constatons au quotidien – c'est ce sentiment profond que l'Europe constitue une sacrée aubaine pour nous tous. La Déclaration de Berlin à l'occasion du cinquantième anniversaire de la signature du Traité de Rome réaffirme que « nous sommes unis pour le meilleur ». Et cela, nous ne devons jamais l'oublier, quels que soient nos désaccords et nos chamailleries sur ce en quoi consiste exactement ce meilleur pour l'Europe. L'Europe ira de l'avant grâce à sa pensée rationnelle, sa libre concurrence et son marché intérieur. Mais l'Europe est et restera aussi une affaire de cœur. Si vous avez la chance, durant vos études ici à Bruges, de vivre pleinement cette Europe sous ces deux facettes, vous n'aurez pas perdu votre temps. Et j'ose espérer qu'Albert Einstein vous accompagnera tout au long de votre parcours.

Je vous remercie.

(traduction de l'anglais par Corine Vandenbussche, Babel full language service Bruges)